

→ Objectif

Partager l'espace, vivre avec les autres. Maîtriser son véhicule. S'adapter aux situations.

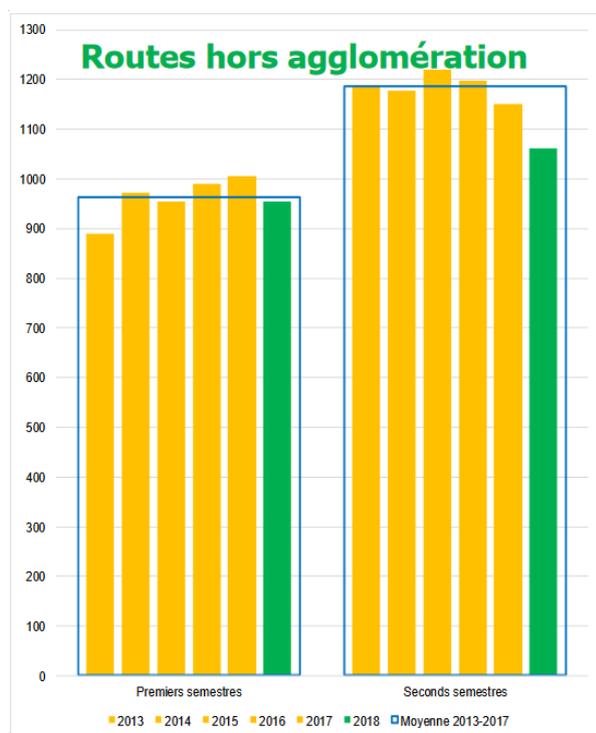
MÉTHODOLOGIE

La Délégation à la sécurité routière a confié au Cerema, en lien avec l'ONISR et l'Ifsttar, l'évaluation de la mesure d'abaissement de la vitesse maximale autorisée (VMA) à 80 km/h sur le réseau routier bidirectionnel hors agglomération, mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2018. Les résultats consolidés des 6 premiers mois sont décrits dans le rapport *Abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h – Evaluation à 12 mois, Cerema, juillet 2019*.

→ Pour aller plus loin

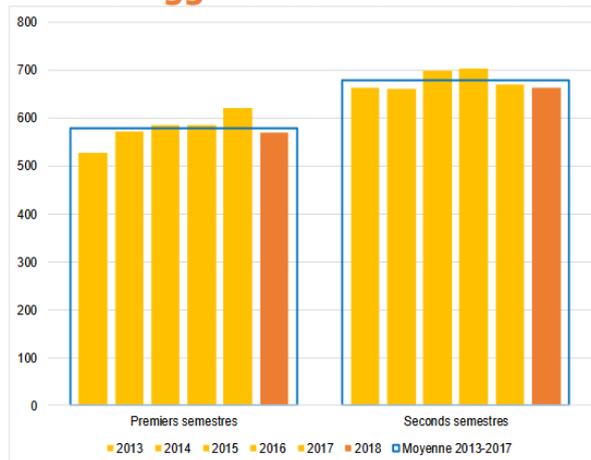
Actualisation des données sur l'évolution de la mortalité routière sur le réseau 80 km/h

Alors que le premier semestre 2018 était dans la moyenne des 5 dernières années 2013-2017, 127 vies ont été économisées sur les routes hors agglomérations au 2nd semestre, contre 15 sur les autres réseaux.



127 vies économisées entre le 2^e semestre 2018 et la moyenne des 2^e semestres 2013-2017

Routes en agglomération et autoroutes



Relevé des temps de parcours

A partir d'un échantillonnage de 298 itinéraires de longueur comprise entre 25 et 30 kilomètres, comportant au minimum 70 % de routes bidirectionnelles, une mesure de l'évolution des temps de parcours a été réalisée sur l'API Google Maps avant et après la mesure. En moyenne les résultats mettent en évidence une perte de temps de parcours à partir du 1^{er} juillet 2018 de l'ordre de la seconde au kilomètre sur un trajet pendulaire. 34 % des itinéraires observent un gain.

→ Bibliographie

La sécurité routière en France. Bilan de l'année 2018. ONISR